

lorgnette de campagne pour les officiers. On assure que le ministre de la guerre est dans l'intention d'en accorder autant à chaque école de tir régulièrement organisée.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Pelte, ancien commissaire de police, est nommé inspecteur spécial de police de deuxième classe sur le chemin de fer du Nord à la résidence de Tourcoing.

L'Echo du Nord nous apprend qu'avant-hier a été opérée l'arrestation de M. Delattre-Gambain, important manufacturier d'Armentières et frère du directeur de la succursale de la Caisse d'Escompte, qui est déjà sous les verroux. Il est inculpé de complicité (l'on sait que c'est à son profit que les détournements ont eu lieu).

Le bruit court que l'on a saisi une correspondance des plus compromettantes, dans laquelle il adressait des menaces de dénonciation à son frère pour le forcer de continuer ses versements. Nous devons naturellement entourer cette version des plus expresses réserves.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser une circulaire à MM. les préfets pour les informer que l'orselle devait être définitivement classée parmi les substances qui peuvent employer les confiseurs et les distillateurs pour la coloration des bonbons et des liqueurs.

D'après les bases adoptées pour l'adjudication des viandes destinées aux troupes, l'état des places de garnison du 1er corps d'armée vient d'être évalué à 26,650 hommes.

Les plus fortes garnisons sont celles de Lille 4.100 hommes; Douai 3.500 Arras 3.300; Cambrai 1.850; Valenciennes 1.700; Saint-Omer 1.300; Dunkerque 1.400.

Un domestique Charles A... a abandonné, pendant trois quarts d'heure, sur la voie publique un attelage que son patron lui avait confié. Pendant ce temps, Charles A... trinquait, dans un estaminet de la rue de la Posse-aux-Chênes, en compagnie d'un ami retour d'Afrique. Cette négligence l'amènera devant le tribunal de simple police.

Au mépris de nos règlements municipaux, un cultivateur de Roubaix, Désiré V..., promenait, hier, après-midi à travers les rues de la ville, une voiture de vidange. Cette infraction lui a attiré un procès verbal.

Les époux D... de la rue du Pile se souviendront longtemps de la vieillesse qu'ils ont reçue avant-hier. Un de leurs voisins, ouvrier tissier, âgé de 20 ans, et nommé Napoléon V..., a pénétré chez eux, et pour apaiser l'humeur guerrière dont les petits verres l'avaient animé, leur a livré un combat dans lequel il a conservé tous les avantages. Aussi les époux D... portent-ils aujourd'hui de nombreuses marques de sa brutalité. Ils ont porté plainte et aujourd'hui Napoléon V... écopé au dépôt de sûreté, jure, mais un peu tard...

Pendant ce temps, le domaine de Tourcoing, du duc d'Harvè, était ravagé par la guerre et ne devait pas tarder à retourner à la France.

Six jours par semaine, Jean-Baptiste D... de Tourcoing exerce le métier de rattacheur. Le dimanche, il fraude.

Dimanche dernier, il avait été prendre raison à Mont-à-Leux et pénétré en France par la commune de Watteles. Il marchait à pas comptés et loin de s'effaroucher de la présence des douaniers qu'il rencontrait au lieu de leur dire bonjour, il leur adressa la parole. Les douaniers ne sont pas bavards et avant de répondre à leur interlocuteur, ils voulurent avoir le cœur net d'un certain embonpoint qui ne leur semblait pas de bon aloi. Bienheureux prit, car D... était à blâmer de vingt kilogrammes de tabac belge. Il ne reverra Tourcoing, son pays natal, que lorsqu'il aura payé sa dette à la justice.

Le tribunal correctionnel de Lille va avoir à juger deux fraudeurs qui, malgré leur jeune âge — l'un est âgé de 11 et l'autre de 13 ans — ont déjà causé bien des soucis aux douaniers postés le long de la frontière. Il est juste de dire qu'ils sont guidés, dans leur apprentissage, par leur père, autrefois fraudeur émérite et qui a dû abandonner la partie active du métier à la suite d'un accident qui le força aujourd'hui à s'aider de béquilles pour marcher. Mais s'il n'importe pas lui-même les articles réputés de contrebande et qui doivent être soumis au fisc, N... n'en aide pas moins à leur introduction en France, au détriment du Trésor.

Il sert d'éclairer. Avant-hier il éclairait la marche de ses enfants. Il tomba au détour d'une haie, au Touquet, à Watteles, entre deux douaniers qui le visitèrent. N... était en règle vis-à-

vis du droit, et put continuer sa route, mais à peine avait-il marché quelques pas qu'il fut entredé un coup de fusil très-prolongé; aussitôt ses enfants de faire demi-tour et de s'enfuir à toutes jambes vers la frontière; mais à malin malin et demi, les douaniers avaient flairé le truc et pris leurs dispositions pour faire un bon coup de filet. Deux d'entre eux s'étaient dissimulés dans un champ de blé et avaient laissé passer les jeunes N... Ce qui fit que ceux-ci vinrent, en fuyant, se jeter d'eux-mêmes dans leurs bras. Ils ont été arrêtés et remis entre les mains de la gendarmerie. Ils ont déjà subi plusieurs condamnations pour faits analoges.

On a arrêté, ce matin, à la Bourgoigne, la femme Pélagie C... qui, au lieu d'aller passer un mois à la maison d'arrêt de Lille, comme le tribunal correctionnel, l'en avait priée, est restée chez elle.

Un incendie éclata, samedi matin, dans la maison occupée, à Baisieux, par M. Charles Delgrange, cabaretier. Le feu avait pris naissance dans une chambre et a pu être réprimé avant de causer de sérieux dégâts.

Les pertes, couvertes par la compagnie d'assurances La France, s'élevèrent à la somme de 250 fr. Cause inconnue.

Une discussion sur un sujet fut-il s'était engagée avant-hier à Quenoy-sur-Deule, entre deux garçons-brasseurs, Désiré P... et L... La discussion ne tarda pas à dégénérer en une très-vive dispute, au milieu de laquelle L... s'est jeté sur son contradicteur, et l'a conspué assez grièvement. L... a été arrêté.

Le 1er conseil de guerre, séant à Lille, a, dans sa séance du 4 juin 1878, prononcé les condamnations suivantes:

Hycinthe Violet, soldat au 1er escadron du train des équipages, militaires reconnu coupable de vol au préjudice d'un habitant et d'abus de confiance, a été condamné à un an de prison.

François Lonjard, jeune soldat de la classe de 1875, de la subdivision de Limoges, reconnu coupable d'insoumission à la loi de recrutement, a été condamné à deux mois de prison.

Ephémérides Roubaisiennes

5 juin 1802. — Arrêté du Maire de Roubaix qui assigne aux ministres du culte des heures pour célébrer leur messe. Depuis la publication du concordat, les prêtres revenaient de l'exil; on réorganisait le personnel de l'église; on réparait le mobilier; on se disposait enfin à recevoir le nouveau pasteur, M. Roussel, que Mgr Belmas envoyait à Roubaix.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourcoingnoises

5 juin 1712. — Mariage à Madrid, du duc François-Joseph d'Harvè avec Marie-Anne Lanti de la Rovère. Par ce mariage, les seigneurs de Tourcoing entraient dans la famille de La Trémoille.

Pendant ce temps, le domaine de Tourcoing, du duc d'Harvè, était ravagé par la guerre et ne devait pas tarder à retourner à la France.

G. B.

On a la certitude que la femme Carpentier d'Erquinghem est bien morte victime d'un assassinat. Elle a été assassinée au moyen d'un petit marteau à manche court, servant habituellement aux ouvriers-piqueurs pour aguiser leur faux. Ce marteau appartenait au mari de la défunte.

Le crime a été commis le matin vers 5 heures et demie, pendant la basse messe. Le fils de la victime ne voyant pas sa mère à l'église retourna chez elle pour s'informer de sa santé, car cette femme était assez souvent malade. Il trouva la porte entrouverte, et pénétra dans la chambre. Il vit sa mère ensanglantée et couchée dans son lit, à moitié recouverte.

Pensant à une hémorragie et tout effrayé, il appela au secours.

Les voisins s'empressèrent de venir prodiguer des soins; on appela le curé, qui découvrit que la cause de cette nécrôse était un trou fait au haut du crâne.

La victime avait trait ses cheveux et s'était occupée le matin des soins du ménage.

On n'a rien vu; tout était en ordre. Le bruit courait à Erquinghem que l'assassin de Bailleul, L. Delaere, arrêté dimanche après-midi, comme nous l'avons dit, par la gendarmerie de Laventie, pourrait bien être aussi celui d'Erquinghem.

Ce qui est certain, c'est que Delaere, dit Franchot, a été vu vendredi, à deux heures après-midi, à Doullens, hameau d'Estaires. Il est même présenté chez le nommé Lapan, cultivateur, offrant en vente une montre et sa chaîne. Lapan en a eu peur, tellement Delaere était figuré. Il a certainement rôdé dans ces parages le samedi et le dimanche.

L'Instruction se poursuit. Hier encore, MM. Gaut, juge d'Instruction, et le substitut Boyer-Chamard, se sont rendus à Erquinghem.

Les 80 ingénieurs et savants anglais qui doivent visiter le bassin bouillier du Nord et du Pas-de-Calais sont arrivés, hier, à Douai.

Le prince et la princesse d'Allemagne avec leur suite, arrivés, mardi vers une heure

du matin, à Calais par le paquebot-malle, ainsi que le comte Schouvaloff, sont passés à deux heures à la gare de La Madeleine-lez-Lille, se rendant à Paris par le train-poste.

Les crimes se succèdent dans notre département avec une rapidité désolante.

Après l'assassinat de Bailleul commis le jour de l'Assommoir, celui d'Erquinghem-lez-Lille, se produisant à son tour, on nous écrit d'Erquinghem-lez-Lille, que le nommé H. Hagebroeck qui dimanche aussi la petite commune de Boeschepe a été le théâtre d'une tentative de meurtre.

Vers six heures du soir, H. Maerten, âgé de vingt-trois ans, journalier étant légèrement pris de boisson, a porté dans le cimetière, au cimetière de B. Debergé, âgé de dix-huit ans. La position du blessé est désespérée. Le coupable a été arrêté. On croit que le mobile du crime a été la jalousie.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITU. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien

de Roubaix).

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 3 juin. — Édouard Declotere, rue de Mouvaux, 22. — Charles Dujol, Grand-Place. — Louis Demail, rue des Loges-Haies prolongée. — Elodie Labieu, rue de Mouvaux, cour 510, 17. — Marie Michiels, rue de l'Hommelet. — Paul Broway, rue St-Maurice, 21. — Valentin Vanhulle, rue du Foenoy, cour Plover, 10. — Louise Desloover, rue du Beau-Chêne, 22. — Fidèle Huvene, rue de Rouvines. — Maurice Deudrevil, boulevard de Paris, 21. — Amédée Crohin, rue de Fourcoix. — Alphonse Mancho, rue St-André.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 juin. — Isidore Ecrepont, 67 ans, cocher, rue l'Épée, cour l'Épée, 3. — Sophie Beury, 60 ans, rue St-Jean, 55. — Aurélie Delattre, 21 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Henri Delhouste, 2 mois, rue Cognot, 2. — Charles Dujol, 1 jour, Grand-Place.

MARIAGES du 3 juin. — Michel Yanneste, 29 ans, garçon boulangier, et Eleonore Soubray, 28 ans, tailleur.

Du 4. — Édouard Delarra, 26 ans, employé de commerce, et Maria Cheval, 25 ans, sans profession.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 3 juin. — Louise Lepoutre, rue Verte. — Emile Dally, rue du Sentier. — Marie Lemaire, à la Biache-Porte. — Clémence Dumarchelier, au Moulin-Fagot. — Marie Glorieux, à la Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juin. — Marie Vuli, 4 jours, rue Borgne. — Emile Ladoux, 26 ans, 10 mois, époux de Céline Fiorin, hôpital civil.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 2 juin 1878. — Sommes versées par 157 déposants, dont 21 nouveaux. — Fr. 17.871,10. — 109 demandes en remboursement. — 35.736,46. Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Louis Watine-Wattinne et Alfred Bourdier directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance dimanche prochain à cause de la solennité de la fête de la Pentecôte.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires ont été à peu près nulles; on ne s'est occupé cette semaine que de l'affaire de la Caisse d'Escompte qui intéresse particulièrement l'industrie linière.

MARCHÉ AUX BLÉS du 5 juin 1878. (Bulletin commercial.) — Approvisionnement: 900 hectolitres, vendus lentement au cours de la semaine dernière. — Farines tenues à 42 fr. en boulangerie pour les meilleures marques.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 5 juin 1878 (communiqué par le Syndicat de Lille). Baisse moyenne: 0 fr. 7 centimes. (ECHO.)

ADRESSES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. S'adresser pour les conditions. Rue N. 17.

PIANOS. — Location et réparation, rue du Pont-aux-Évêques, 58. — 15176

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET INSTALLATIONS. — HENRY NEUWELM, Ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et patentes, 69, rue d'Inkermann, Roubaix. — 15234

CONFÈCTIONS. — VERDELL-BOURRIÈRE, Grande-Rue, 37, Roubaix. — Sain et poivres, pure laine, vendus aussi non marchés qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Articles de blanc. — LAYETTES, Robes et Pelisses de Baptême. — COUVREUR-RENAUD, Grande-Place 11, Tourcoing. — Confections pour homme et pour femme. — 14063

ÉCRITES, ventes et locations immobilières. — Emile DELCOURT, rue St-André, 25, agent de la Compagnie la Confiance.

COLLE, place de la Mairie, 5. — Dépôt des principales produits pharmaceutiques. — 14069

SERRURERIE — POULICRIE. — DENDEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

CONFÈCTIONS. — Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — Confections pour hommes. — 14065

MODÈS ET COIFFURES. — Mme HAVET, rue des Lignes, 10. — 14743

ARCHITECTURE INDUSTRIELLE. — V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, près des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques blés, à grande portée équivalant 70/100 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. — 4945

MAIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

FORGE, DENTISTE. — Ci-devant, rue Nationale, 83, Lille, Actuellement, RUE NATIONALE, 196, près l'église du Sacré-Cœur. (Prendre à la gare le car A ou le car I, avec ce dernier car, s'arrêter en face de l'église.) — 14064

KERMESSES de l'arrondissement de Lille. — Le 9 juin. — Croix, Piers, Roscoq, Fiches, Chéreau, Beaucamps, Mouchin, Quenoy-sur-Deule, Wattignies.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 3 juin.

Présidence de M. le conseiller Jorel. Ministère public, M. Morillot, avocat général.

1^{re} affaire. — Joseph Lesne, accusé de vol qualifié est déclaré coupable avec circonstances atténuantes.

La cour le condamne en cinq années de prison. Défenseur: M^{re} Desfontaines.

Audience du mardi 4 juin 1878. Présidence de M. JOREL, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Le crime de La Groise

AFFAIRE DELANNOY. — L'affaire Delannoy, Louis Grégoire, âgé de 51 ans, et né à la Bassée est à coup sûr celui qui préoccupait davantage le public dans la session actuelle.

La foule est grande à la Cour d'assises. M. le greffier Dupuis donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu:

Dans les premiers jours du mois d'août 1877 venait s'établir à La Groise, sous prétexte de soigner sa santé, un individu disant se nommer Théodule Beury, et qui, passant dans cette commune onze années auparavant, avait noué des relations intimes avec une fille Pigot et l'avait déterminée à le suivre.

Cet individu, d'allures assez mystérieuses, se logea dans une maison voisine de celle habitée par Victoire Preux, veuve Denise. Cette femme, âgée de plus de quatre-vingts ans, vivait seule, du revenu de quelques patures et de plusieurs pièces de terre qu'elle exploitait elle-même, et passait dans le pays pour posséder une certaine fortune.

Bien que d'un caractère très-méchant elle se lia intimement avec Beury, qui venait souvent chez elle, acheter des œufs, du beurre et du lait.

Au commencement de décembre 1877, Beury quitta la Groise pour aller à Paris chercher du travail. Il emmenait avec lui sa concubine et ses deux enfants.

Le 22 décembre, la femme Hébert, bouchère à la Groise, se présenta vers deux heures et demie de l'après-midi, au domicile de la veuve Denise, pour lui remettre de la viande. La porte de la maison étant fermée et personne ne répondant à son appel, elle se retira.

Elle revint vers cinq heures et demie. La maison étant encore close et la veuve Denise ne se présentant pas, elle prévint des voisins qui, ne pouvant pénétrer dans la maison qui était fermée à clef, entrèrent dans l'étable et enfoncèrent la porte fermée à l'intérieur, qui donna accès de cette étable dans la pièce dite *fournil*, où couchait la veuve Denise.

À peine entrés, ils constatèrent que le lit avait été défilé, les meubles fouillés; à terre ils remarquèrent, près du lit, une large mare de sang et, partant de cette mare, des traces de sang qui les conduisirent jusqu'à l'entrée d'une cave s'ouvrant dans la laiterie au fond de la pièce d'entrée.

La porte de la cave ouverte, ils aperçurent au bas de l'escalier et couché en travers sur les dalles le cadavre de la veuve Denise.

Le plus grand désordre régnait dans toutes les pièces de la maison, dont les différents meubles avaient été également fouillés. Il était évident que la veuve Denise avait été assassinée et que le vol avait été le mobile du crime.

L'autopsie a révélé que la veuve Denise, alors qu'elle était assise, a reçu par derrière sur la tête un coup violent d'un instrument tel qu'un marteau.

Elle est tombée en avant, tel que l'indique l'état des genoux et l'assassin, pour s'assurer de la mort complète, lui a porté un certain nombre de coups qui ont brisé les os du crâne en fragments nombreux. Puis, saisissant la main droite de sa victime, il l'a traînée jusqu'à l'entrée de la cave dans laquelle il l'a précipité.

Personne ne savait ce que la veuve Denise avait d'argent chez elle; cependant il est constaté que le 21 décembre, elle avait reçu d'un sieur Pruvost, un somme de 72 fr. Cette somme, composée de quatorze pièces de cinq francs et de quatre pièces de cinquante centimes n'a pas été retrouvée. Une somme de 420 fr. en or, cachée dans le double fond d'un tiroir, que l'assassin avait cependant ouvert, n'a pas été aperçue par lui et a été retrouvée intacte.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur un individu de taille assez élevée, vêtu d'un long caban noir à capuchon relevé sur la tête, le cou entouré d'un cache-nez à carreaux noirs et blancs, et chaussé de souliers fins. Cet individu ressemblant à une manière frappante au sieur Théodule Beury, avait été aperçu à Catillon et à Femy. Le 22 décembre, au matin, on l'avait vu vers huit heures, à La Groise, pénétrer dans la cour de la veuve Denise, en courant. Vers dix heures, il avait été aperçu de nouveau à Femy et à Etreux, revenant de la Groise.

Le prétendu Théodule Beury fut arrêté le 27 décembre à Paris. Il prétendit d'abord qu'il n'avait pas quitté Paris depuis le 12 décembre, mais Louis Pigot, sa concubine, déclara que, le 21 décembre, Beury lui avait annoncé qu'il allait partir pour la Bassée, et demander de l'argent à sa famille.

Il avait quitté son domicile vers huit heures du soir, disant qu'il allait pren-

dre le train de neuf heures. Il était vêtu d'un costume complet en velours brun, d'un par-dessus sombre à collet de velours, était chaussé de bottines fines à élastiques et portait à son cou un cache-nez à carreaux bleus et noirs. Il était resté absent toute la journée du 22 décembre et n'était rentré chez lui que le 23 au matin. Il rapportait 250 francs en pièces de 5 francs en argent, qui ont été saisis le 27 décembre ainsi que la paire de bottines et le cache-nez.

Confronté avec toutes les personnes qui l'avaient vu dans la journée du 22 décembre à Catillon, à Femy et à La Groise, Beury fut immédiatement et sans hésitation reconnu.

Au moment de son arrestation, Beury déclara qu'il s'appelait Delannoy, Louis Grégoire Jean-Baptiste, qu'il était né à La Bassée où habitait encore sa famille et prétendit qu'il avait changé de nom pour échapper aux conséquences d'une contravention aux lois sur le poste. Ce qui était vrai, c'est qu'il a quitté le nom de Delannoy pour celui de Beury à la suite d'un meurtre commis par lui en 1866, à Saint-Pierre-lez-Calais, sur la personne de la fille Monneville, sa maîtresse, et pour lequel il a été condamné à vingt ans de travaux forcés par arrêt de la cour d'assises du Pas-de-Calais, en date du 13 mars 1878.

Il n'est alors que dans la nuit du 10 au 11 janvier 1878, Delannoy tenta de se suicider en s'ouvrant les veines du bras gauche avec un petit couteau, qu'il avait caché sur lui. Par suite de la surveillance dont il était l'objet, cette tentative resta sans effet, et Delannoy, comprenant sa situation, se décida à faire les aveux les plus complets.

Il déclara, qu'étant à bout de ressources et sachant que la veuve Denise avait de l'argent, il était parti de Paris le 21 décembre à neuf heures du soir avec l'intention de la tuer et de la voler. Descente de chemin de fer au Cateau, vers deux heures du matin, il arriva à huit heures chez la veuve Denise. Entrant, il s'empara d'un marteau placé sur le rebord d'une fenêtre, puis il passa dans la chambre à coucher.

À ce moment la veuve Denise y entra, revenant de l'étable. Il lui porta sur la tête un premier coup qui la fit tomber, mais comme elle s'agitait encore et voulait crier, il la frappa de nouveau jusqu'à ce qu'elle eût expiré. Il la traîna alors dans la cave. Puis il fouilla les meubles, mais il ne put découvrir que 16 pièces de 5 francs en argent. Il se retira en fermant la porte derrière lui et en emportant le marteau qui lui avait servi à commettre le crime et qu'il a jeté près de Wassigny. C'est à Bohain qu'il a pris le chemin de fer pour revenir à Paris.

Delannoy appartenait à une famille honorable et très aidée de la Bassée; marié à Béthune en 1850, il se bien-tôt tout travail et l'adonne à la biogénie. En 1861 il abandonna sa femme et ses enfants pour venir s'installer cabaretier à Lille. Puis il quitta cette ville à l'instigation de sa famille et disparut jusqu'en 1866 où on le trouve à Saint-Pierre-lez-Calais commettant le crime pour lequel il a été condamné à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises du Pas-de-Calais. Il se réfugia alors à G-nève, puis à Francfort et en passant par La Groise il devient l'amant de la fille Pigot qu'il emmena avec lui. Il arriva à Saint-Quentin où il séjourna jusqu'en 1866. Il resta absent cinq années, puis il arriva une troisième fois à Saint-Quentin en 1874 et y resta jusqu'en 1877, date de son départ pour La Groise.

En conséquence, le nommé Delannoy, Louis-Grégoire-Jean-Baptiste, est accusé d'avoir le 22 décembre 1877 à La Groise:

1^o Commis volontairement un homicide sur la personne de Victoire Preux, veuve Denise, avec la circonstance que ledit homicide volontaire a été commis avec préméditation; 2^o qu'il a eu pour objet de préparer, de faciliter ou exécuter le délit de soustraction frauduleuse de dessous signifié;

2^o Soustrait frauduleusement du numéraire au préjudice de Victoire Preux, veuve Denise, crimes prévus et punis par les articles 295, 296, 279, 302, 304, et 401 du Code pénal.

M^{re} Hattu présente la défense de l'accusé.

Verdict. — Malgré la brillante plaidoirie de M^{re} Hattu, après trois quarts d'heure de délibération, le jury apporte un verdict affirmatif sur les questions qui lui sont posées et repousse la prière éloquentes qui sollicitaient des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Delannoy à la peine de mort. L'exécution aura lieu à Douai.

Faits Divers

— L'Univers annonce que le cardinal Guibert, archevêque de Paris, part ce soir, mardi, pour Rome et que le jour de S. E. dans la capitale du monde catholique ne sera pas de longue durée.

— Mgr Daplanon, évêque d'Orléans, a écrit une lettre au directeur de la République française, pour donner un démenti formel à l'assertion de ce journal, relative à des invitations que Mgr Daplanon aurait faites aux officiers prussiens pendant la guerre.

On écrit de Toulon au Petit Marseille: — Une épidémie assez intense de fièvre typhoïde sévit depuis quelque temps dans notre ville. Jusqu'à ce jour, la population a été épargnée, mais il n'est pas de même, malheureusement, des

troupes de la marine et des équipages de la flotte. Des mesures énergiques ont été prises par l'autorité maritime; les troupes de la marine ont quitté la caserne du Moutillon, partie pour camper, partie pour caserner sur des vaisseaux-casernes mouillés à Mississey.

— L'escadre, à bord de laquelle de nombreux cas avaient éclaté, a quitté notre rade pour mouiller aux îles d'Hyères.

— Enfin, l'inspecteur général du service de santé de la marine, M. Rochard, est arrivé hier de Paris pour présider aux mesures médicales à prendre afin d'arrêter la marche de l'épidémie.

D'après le Figaro: — On se préoccupe beaucoup en ce moment dans le quartier du faubourg Saint-Martin, de la disparition d'un changeur, le sieur B..., n° 58, boulevard de Strasbourg.

L'ouverture de la caisse a été faite hier mardi, et cette caisse a été trouvée remplie de titres de valeurs et de bijoux, vendus ou donnés en nantissement par des emprunteurs.

— Une scène effrayante s'est passée à Pompiey (Lot-et-Garonne). La nommée Labadie (Anne), épouse Gaillères, âgée de trente ans, était occupée avec son enfant, âgé de sept ans, à faire paître deux vaches. L'une était confiée à l'enfant. La mère avait passé autour de son corps la corde de celle qu'elle gardait. Un cheval vient à passer, au trot, sur la route. Épouvantée, la vache se mit à fuir entraînant Anne Labadie à travers champs et forêts, au milieu d'un tourbillon de poussière, jusqu'à fossé du chemin vicinal de Pompiey à Xaintraille.

— Quand on pu la rattraper, la malheureuse Labadie, était couchée sur le côté et semblait respirer encore; son corps était ensanglanté, ses cheveux épars et pleins de ronges, deux fortes contusions se montraient sur la tempe droite. Malgré les soins qu'on lui a prodigués, un instant après elle a rendu le dernier soupir.

— On vient de se passer à Mercarol (Drôme) un drame épouvantable. Jeudi dernier, vers huit heures du matin, le nommé Xavier Gros, qui habitait avec sa femme, ses deux filles et sa vieille mère, a été pris d'un accès de folie furieuse que rien ne faisait pressentir. Entraînant sa femme dans une cellier dont il barricada la porte, ce malheureux saisit une hache de bûcheron qui se trouvait à sa portée et se mit à frapper sa femme à coups redoublés. Grâce à une obscurité presque complète, le meurtrier brandit son arme un peu au hasard et ne porte que des coups incertains.

Quand il croit sa femme morte, Gros saisit un couteau et se le plonge à cinq reprises dans la poitrine.

La mort ne venant pas assez vite, il ouvre la porte, qu'il couvre de sang, et, franchissant une haie épaisse, il court au travers d'un champ de blé, et se rend vers le puits de la ferme, sur la margelle duquel il s'affaisse épirant.

Pendant alors l'équilibre, le malheureux tombe dans le gouffre béant.

Dépendant la pauvre femme, ranimée par une bouffée d'air frais, reprend ses sens, et, soutenue par la pensée qu'elle pourra peut-être encore sauver sa fillelette abandonnée dans la cour, elle a la force de se traîner jusque-là. Elle aperçoit sa petite vers le chemin voisin; elle rampe jusqu'à elle, et, faisant un dernier effort, elle la prend dans ses bras, puis, chargée de ce précieux fardeau, elle se traîne jusque sur le seuil d'une maison voisine, sur lequel elle tombe, épuisée, mourante, évanouie, perdant des flots de sang.

À trois heures après-midi, on retira du fond du puits le cadavre du meurtrier. Il n'était pas défiguré.

La pauvre victime porte les traces de sept coups de hache.

— Dans sa proposition de loi pour le rétablissement du divorce, M. Naquet a introduit l'article suivant:

« Les époux pourront encore invoquer, pour obtenir le divorce, les causes suivantes:

1^o L'aliénation mentale de l'un des époux, lorsqu'elle a persisté pendant deux ans et plus;

2^o Le divorce déclaré;

3^o Les dissentiments religieux survenus après le mariage et prouvés, soit par le changement de religion de l'un des époux, soit par la religion imposée aux enfants